

# **CHARTE DE BONNE CONDUITE ATLANTICUP 2021**

## Introduction

La présente charte a pour objet de préciser les règles générales applicables à l'ensemble des participants à l'AtlantiCUP 2021 se déroulant du samedi 20 novembre au dimanche 21 novembre 2021.

#### **ARTICLE 1: PERIMETRE DE L'EVENEMENT**

L'événement AtlantiCUP 2021 (nouveau format du Tournoi des Ecoles Bretonnes) se déroule du samedi 20 novembre au dimanche 21 novembre 2021. Il est organisé par les élèves du Bureau des Sports du campus de Brest d'IMT Atlantique. Cet événement concerne les élèves des trois campus d'IMT Atlantique mais également des élèves venus de différentes écoles bretonnes : Brest Business School, Centrale Nantes, ENIB, ENSSAT Lannion, ENSTA Bretagne, ISEN. L'affluence attendue pour ce week-end est de 500 personnes.

Toute personne identifiée comme participant à l'AtlantiCUP 2021 doit se conformer strictement aux lois et réglementations en vigueur ainsi qu'aux dispositions de la présente charte, dont la signature, par toutes voies et moyens, implique l'acceptation pure et simple.

### **ARTICLE 2: IDENTIFICATION DU PARTICIPANT**

Durant toute la durée de l'événement, chaque participant devra porter autour du poignet un bracelet spécifique à l'AtlantiCUP distribué par l'équipe organisatrice au moment de l'arrivée sur le campus.

Chaque participant s'engage à présenter son bracelet en cas de contrôle, faute de quoi il se verra refuser l'accès à tout point de l'événement. Les agents de sécurité ou tout membre de l'équipe organisatrice, sont habilités à effectuer ces contrôles et à refuser l'accès à quiconque ne porte pas ce bracelet attaché à son poignet.

#### **ARTICLE 3: ATTITUDE DU PARTICIPANT**

D'une manière générale, il est demandé à chaque participant d'éviter de causer par son attitude, sa tenue, ses propos ou plus généralement son comportement, quelque trouble que ce soit au bon déroulement de l'événement. Chaque participant s'engage à respecter les indications données par les membres de l'équipe organisatrice ou par le personnel du service de contrôle et de sécurité, et notamment les indications concernant la sécurité et l'hygiène.

Tout contrevenant à ce présent règlement, de par son attitude, s'expose à des sanctions, notamment l'exclusion de l'événement. Toute personne ayant un comportement menaçant directement ou indirectement la sécurité des autres participants sera immédiatement mise à la disposition des forces de l'ordre.

De plus, chaque participant s'engage à se comporter de manière fair-play, loyale et exemplaire durant les épreuves sportives. Toute forme d'irrespect des règles de jeu, de l'adversaire, de ses équipiers, de l'arbitre ou de l'organisation sera punie.

L'AtlantiCUP est avant tout un événement sportif et festif entre étudiants. Une attitude ne se conformant aux règles précédemment citées ne pourra avoir qu'un impact négatif sur l'ambiance générale de l'événement.

#### **ARTICLE 4: REGLES SANITAIRES**

Au vu de la situation actuelle concernant l'épidémie du COVID-19, il sera demandé aux participants de respecter scrupuleusement les consignes d'hygiène données par l'équipe organisatrice.

Le passe sanitaire sera vérifié tous les matins au moment du petit-déjeuner. Ainsi il sera impératif pour chaque participant de se présenter au petit-déjeuner où un bracelet attestant de la validité de son test pour la journée lui sera remis. Le passe sanitaire sera obligatoire pour accéder aux différents lieux et à toutes les activités de l'AtlantiCUP, toute personne ne possédant son bracelet sanitaire se verra refuser l'accès.

Pour rappel, le passe sanitaire sera délivré en cas de 1) test PCR/antigénique négatif datant de moins de 72h; 2) attestation que l'étudiant a eu le covid dans les 6 derniers mois; 3) carnet de vaccination.

#### **ARTICLE 5: HEBERGEMENT**

Ce paragraphe concerne les étudiants de Brest Business School, Centrale Nantes, ENSSAT Lannion, ENSTA Bretagne, ISEN.

Un dortoir sera mis en place dans des salles de cours pour les élèves de ces écoles du samedi 20h au dimanche 9h. Le dortoir n'est en aucun cas un lieu de festivités et est dédié au sommeil des participants. Il est donc demandé à chaque participant de respecter ses camarades et leur sommeil en adoptant une attitude calme et raisonnée. Des agents de sécurité se relaieront pour assurer le respect de ces règles et veiller à ce qu'aucune dégradation des locaux ne soit réalisée.

Le camping est interdit sur le campus.

#### **ARTICLE 6: TRANSPORT**

L'équipe organisatrice de l'AtlantiCUP n'est aucunement responsable du trajet de chacun vers le campus. Chaque participant doit se renseigner sur les moyens prévus par son école pour assurer la venue de ses étudiants. De plus, toute voiture n'appartenant pas aux étudiants de IMT Atlantique ou aux intervenants (sponsors, sécurité, prestataire de nettoyage,...) de l'AtlantiCUP 2021 ne sera autorisée à entrer sur le campus. Elles pourront en revanche être garées sur un parking se trouvant juste en face de l'école et n'engageant donc pas la responsabilité de l'équipe organisatrice.

Les compétitions de football et de handball ne se tiendront pas sur le campus d'IMT Atlantique mais sur des infrastructures mises à disposition par la mairie de Plouzané. Ces dernières sont facilement accessibles depuis le campus en utilisant le réseau de bus Bibus. Les participants aux compétitions de handball et football se verront donc remettre des tickets de bus BiBus par l'équipe organisatrice.

La présente charte garde la même valeur juridique pour les participants à l'AtlantiCUP lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur du campus.

### **ARTICLE 7: RESTAURATION**

Les repas du midi et du soir se tiendront au Restaurant Associatif de Kernévent (RAK), situé sur le campus d'IMT Atlantique. Pour les activités ayant lieu à l'extérieur du campus, des paniers repas seront fournis le midi à chaque sportif concerné. Le prix des repas est inclus dans l'inscription à l'AtlantiCUP.

Les petits déjeuners auront lieu au village sponsor de l'AtlantiCUP.

Pour les repas qui se tiendront au RAK, un professionnel de la sécurité se chargera de surveiller les deux services qui se suivront à chaque fois pour que tous les participants et les étudiants de l'école aient de la place pour manger.

#### ARTICLE 8: APPORT ET CONSOMMATION D'ALCOOL

L'introduction de boissons alcoolisées est strictement interdite sur tous les lieux concernés par l'événement. Chaque participant verra ses affaires contrôlées à son arrivée pour confisquer les éventuelles bouteilles d'alcool s'y trouvant. Le contenu des gourdes, éco-cups et bouteilles en plastiques sera également vérifié afin d'en vérifier la contenance. Le personnel du service de contrôle et de sécurité, ainsi que les membres de l'organisation ont toute autorité pour confisquer toutes les bouteilles d'alcool introduites frauduleusement. Ces bouteilles ne vous seront pas rendues à la fin du week-end.

La consommation d'alcool ne dépassera pas 4 verres standards par participant lors de la soirée, selon les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Toute consommation d'alcool intervenant hors du cadre fixé ci-dessus est strictement interdite.

#### ARTICLE 9: APPORT ET CONSOMMATION DE SUBSTANCES ILLICITES

Il est formellement interdit de faire usage ou commerce de psychotropes et de tout autre produit illicite pendant toute la durée de l'événement, sous peine d'exclusion et mise à disposition des forces de l'ordre. Comme expliqué dans l'article précédent, une fouille de vos effets personnels sera effectuée dès votre arrivée sur le campus.

# **ARTICLE 10: VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)**

Cette partie a pour objectif de rappeler à tous et à toutes les comportements à bannir avec leurs définitions juridiques et les sanctions pénales encourues.

Il convient d'expliciter plusieurs notions :

- Le consentement est la volonté d'engager sa personne.
- Une personne ne peut pas donner un consentement dit « éclairé » lorsqu'elle est en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues.
- L'alcool est une condition aggravante des délits et crimes sexuels.

L'alcoolisation excessive peut apparaître comme un facteur déclenchant ou amplificateur aux VSS. Il s'agit en fait d'une circonstance aggravante ne pouvant pas servir de justification à de tels agissements qui, outre le fait qu'ils tombent sous le coup de la loi, peuvent s'avérer tout à fait traumatisants pour les personnes qui en sont victimes.

Une personne ne peut pas donner un consentement dit « éclairé » lorsqu'elle est en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues, et doit être protégée (ne pas le faire constitue de la non-assistance à personne en danger).

La loi sanctionne également lourdement les témoins de crimes (viols ou tentatives de viol) qui n'avertissent pas les autorités. Il convient de rester vigilant en toute circonstance, et même en cas de doute, car la sécurité est l'affaire de tous.

Le rôle d'un témoin n'est pas uniquement d'intervenir et de prévenir les autorités compétentes mais également d'apporter son aide et son soutien à la victime et dans le cas où celle-ci ne connaît pas les dispositifs qui sont à son écoute les lui rappeler. Il s'agit pour les élèves d'être vigilant à l'égard des autres élèves et intervenir ou contacter immédiatement des responsables, même en cas de doute car la sécurité est l'affaire de tous. En découle la notion de vigilance collective : « Témoin silencieux, témoin complice ».

#### **ARTICLE 11: RESTRICTION POUR LES MINEURS**

L'accès à l'AtlantiCUP 2021 pour les mineurs est soumis à une autorisation parentale dûment signée et envoyée à l'équipe organisatrice en amont de l'événement. En cas de fraude, l'accès à l'AtlantiCUP sera tout simplement refusé.

De plus, la consommation d'alcool par les mineurs est strictement interdite lors de tout le week-end. Une vigilance particulière sera assurée sur ce point durant la soirée du samedi.

#### **ARTICLE 12: VOLS ET PERTES**

L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols sur les lieux concernés par l'événement. Il est fortement recommandé de ne pas laisser ses effets personnels sans surveillance et de ne pas apporter d'objets précieux.

En cas de perte, il sera possible de présenter une réclamation auprès de l'équipe organisatrice qui fera ses meilleurs efforts pour retrouver et restituer les objets, ou qui assurera un service d'objets trouvés.

## **ARTICLE 13: RISQUES LIES AUX ACTIVITES**

Des encadrants sont présents sur le lieu de chaque activité organisée pendant le week-end. Les encadrants ont autorité sur l'activité qu'ils supervisent et les participants s'engagent à respecter leurs indications. De plus, des équipes de la Croix Rouge seront présentes sur les différents lieux d'activités pour prodiguer les premiers soins si nécessaires. Merci de ne pas faire entrave au travail de ces personnes.

Un participant ne peut se rendre à l'hôpital sans l'accord d'un membre de l'organisation qui aura préalablement reçu l'aval du médecin du régulateur du SAMU. De telles initiatives sont interdites durant toute la durée de l'événement.

Une attitude responsable permet de réduire les risques d'accident durant les activités sportives. Ainsi tout geste pouvant mettre en danger la sécurité de n'importe quel membre de l'AtlantiCUP (participants, organisateurs,...) est à bannir.

Tout participant aux activités s'engage en outre à respecter les règles d'hygiène propres à chaque activité qui leur seront détaillées au moment de celles-ci.

### **ARTICLE 14: MEMBRES DE L'ORGANISATION**

Durant toute la durée de l'événement, les membres de l'organisation seront repérables par des T-shirts spécifiques « Staff » et des brassards de couleur autour du bras.

Chaque participant peut les solliciter à n'importe quelle occasion dès lors que cela concerne l'organisation de l'AtlantiCUP.

Il est impératif que chacun se soumette aux directives émises par les membres de l'organisation afin de faciliter le déroulement de l'événement.

## **ARTICLE 15: INSCRIPTION**

Toute inscription à la compétition équivaut à une adhésion à cette charte et chaque inscrit assure avoir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive en compétition.

Le prix de l'inscription comprend l'intégralité des repas du week-end, la participation à la soirée(consommations exclues), la participation au tournoi, un T-shirt, une gourde et un EcoCup AtlantiCUP 2021.